

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 17 février 2014

Présents : Thierry IGONNET, Mathilde CORTAMBERT, Jean THOREUX, Isabelle BOUVIER-BOILEAU, Jean-Louis BACOT, Marie-Christine GRIFFON, Catherine PARISOT, Nicole RUY, Annie VOUILLON, Pierre BERTHOUD, Christophe LESCUT, Thierry MICHEL, Eugène VOUILLON, Jean-Claude WAEBER

Excusés :

Absent : Michel BARDET,

Secrétaire de séance : Annie VOUILLON

Animateur de séance : Marie Christine GRIFFON

Le compte rendu de la séance du 20 janvier 2014 est adopté à l'unanimité après corrections.

TRAVAUX ET PROJETS EN COURS **CART**

(Annie VOUILLON quitte l'assemblée)

Thierry MICHEL présente à l'assemblée délibérante le rapport d'analyse d'ouverture des offres établi par le maître d'œuvre le 21 janvier, suite à la réunion de la commission spécifique réunie pour l'ouverture des offres le 9 décembre 2013, la consultation complémentaire pour le lot électricité infructueux et à la négociation qu'il a conduite, conformément au règlement de la consultation.

Lot		Entreprise		Montant € HT	Options € HT
11	menuiseries intérieures extérieures	VOUILLON Menuiserie	MATOUR	16 221,00	2 451,00
12	plâtrerie peinture	FEUILLET	MATOUR	16 637,66	
16	électricité	BONHOMME	TRAMAYES	7 570,00	1 854,00
19	sols collés	FEUILLET	MATOUR	6 892,90	
21	Cinéma numérique	ADDE	VILLEURBANNE	57 000,00	15 267,83
	Total			104 321,56	19 572,83
				123 894 39	

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport de l'adjoint et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve les travaux de la commission spécifique d'ouverture des plis et l'attribution des lots aux entreprises selon le rapport de présentation présenté par l'adjoint, pour un montant global de 104 321€56 HT (hors options), 123 894€39 (options incluses).
- autorise le maire ou un adjoint à signer les marchés et toute pièce utile,
- charge le maire ou un adjoint de débiter les travaux dès que possible.

Annie VOUILLON rejoint l'assemblée

Subvention salle de cinéma

Thierry MICHEL informe l'assemblée de la possibilité de solliciter une aide financière auprès du Conseil Général de Saône et Loire au titre du PIIC (Programme pour l'Investissement Intercommunal et Communal) dans le cadre de l'aménagement de la salle de cinéma pour un montant de 6 646€.

Le conseil municipal le charge d'effectuer cette démarche sachant que le dépôt du dossier doit être fait avant le 15 mars.

PERSONNEL COMMUNAL **Renouvellement CDD**

Le conseil municipal décide de renouveler le CDD d'un adjoint technique de 2^{ème} classe en charge principalement de l'entretien des locaux, de la confection des repas et de la surveillance des enfants durant le temps méridien, au 15 mars 2014, à raison de 24/35^{ème}, pour une durée de 1 an.

Recrutement CAE - espaces verts

Le Maire informe le conseil municipal de la proposition de la mission locale pour l'emploi d'une personne en CAE.

Le conseil municipal :

- donne son accord à la signature d'une convention avec la Mission Locale ou Pôle Emploi dans le cadre d'un CAE pour le recrutement d'un agent pour une durée contractuelle de un an.
- donne tous pouvoirs au Maire pour fixer la durée hebdomadaire de travail, entre 20 à 35 heures hebdomadaires, selon le profil et le dispositif de recrutement,
- dit que le temps de travail de cet agent sera annualisé comme pour l'ensemble des agents communaux compte tenu des variations d'activités,
- prévoit pour ce contrat, la possibilité d'heures complémentaires voire supplémentaires en fonction des nécessités de service et de l'évolution des besoins,
- dit que la rémunération s'effectuera sur la base du SMIC
- dit que des actions d'accompagnement et de formation pourront être mises en place dans le cadre du dispositif,
- charge le Maire, ou un adjoint de prendre toute décision et de signer la convention et toute pièce nécessaire à l'exécution de cette décision.

Responsable camping

Le Maire informe le conseil municipal des entrevues de la commission d'embauche avec divers candidats susceptibles d'assurer la gestion du camping durant la période estivale ainsi que les locations des divers équipements.

Il indique qu'après concertation la commission d'embauche propose de retenir deux candidatures. Il en précise les profils.

Le conseil municipal décide :

- de recruter, un responsable ZLP en CDD pour une durée de 1 an à compter du 17 mars 2014, chargé de la gestion de la base de loisirs du Paluet, à raison de 35/35^{ème}
- de recruter, un assistant ZLP en CDD pour une durée de 1 an à compter du 17 mars 2014, chargé de l'entretien et du fonctionnement des équipements de la base de loisirs du Paluet, à raison de 17.5/35^{ème} avec possibilité d'heures complémentaires
- que ce couple assurera le gardiennage du camping et pour ce faire sera logé dans le pavillon de la base de loisirs à titre gratuit

Renouvellement contrats aidés

Le Maire informe l'assemblée d'une éventuelle possibilité de renouveler les contrats de deux agents en emplois aidés.

Il précise qu'il est en contact avec les services de pôle emploi et de la mission locale pour définir les éligibilités et en préciser les modalités.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne tout pouvoir au Maire pour finaliser cette possibilité et l'autorise à signer toute pièce utile au renouvellement de ces contrats aidés avec un volume horaire de 26 à 35/35^{ème} pour une durée de 1 an.

Renouvellement temps partiel

Le Maire fait part au conseil municipal de la requête d'un agent embauché au titre d'ATSEM qui souhaite renouveler sa demande de temps partiel à raison de 80% de ses 18 heures hebdomadaires (annualisées) et ce jusqu'au 31 octobre 2015.

Le conseil municipal accepte cette proposition.

VOIRIE - RESEAUX

Changement compteur réservoir de Botte

Le Maire fait part au conseil municipal de la proposition du cabinet SECUNDO, assistant à maîtrise d'ouvrage chargé du suivi du réseau d'eau potable de la commune, de procéder au changement d'un compteur d'eau.

Il précise que cet achat viendrait compléter le programme de sectorisation/télégestion en cours de mise en place. Le montant supplémentaire est de 900 € HT permettant le changement du compteur du réservoir de Botte, inadapté à la précision recherchée, et la modification de la prise en charge en laiton, matériau incompatible avec la javel à fuite.

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Projet lotissement de la Prasle

Le Maire rappelle au conseil municipal le projet des consorts PLASSARD en vue de créer un lotissement de 4 lots à « la Prasle ».

Le conseil municipal accepte le projet et valide les conditions suivantes :

- L'eau potable sera amenée par la commune au droit du chemin qui donne accès à la propriété « PLASSARD » avec des canalisations dont le diamètre permettra l'alimentation des 4 lots
- 1 seule sortie pour les eaux pluviales
- Travaux à charge de la Commune se montant de 5 à 7 000 € HT
- La communauté de communes prendra en charge les travaux d'amenée des réseaux d'assainissement
- L'ensemble chemin et réseau pourra être reversé dans des conditions qui restent à préciser ultérieurement à la commune
- Les travaux pourront être réalisés indifféremment par la Commune dans le cadre de son marché à bon de commande ou par le pétitionnaire en fonction de la proposition mieux disante, le Maire ou un adjoint est chargé de l'exécution

Redevance sur prélèvement d'eau en milieu naturel

Le Maire rappelle au conseil municipal l'obligation qui lui est faite, depuis 2009, de collecter une redevance sur l'eau prélevée en milieu naturel, pour le compte de l'agence de l'eau RMC (Rhône Méditerranée Corse).

Il rappelle les modalités de calcul et propose une estimation des montants de la redevance 2014.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de porter ce taux à 4% à compter de l'exercice 2014.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Maire rappelle au conseil municipal la convention qui lie la commune de MATOUR avec la communauté de communes de MATOUR et sa région par la mise à disposition du service technique en vue d'exercer l'entretien et le contrôle de la station d'épuration.

Il précise que les modalités de calcul de la prestation annuelle de remboursement des frais de fonctionnement est compliqué à appliquer et que pour les autres communes du secteur un forfait est mis en place.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de modifier la convention pour l'uniformiser avec l'ensemble des communes
- d'accepter un forfait de 4 800€ correspondant au remboursement des frais de fonctionnement de la station d'épuration
- d'autoriser le Maire ou un adjoint à signer l'avenant à la convention prenant en compte ces modifications

TRAVAUX DES COMMISSIONS

Commission tourisme culture animation

ZLP

Isabelle BOUVIER/BOILEAU fait un retour sur la dernière réunion de la commission tourisme.

Des travaux de réfection des chalets seront engagés prochainement et effectués principalement par les deux agents nouvellement recrutés en CAE.

Une réflexion est engagée pour proposer la mise en accès libre des courts de tennis à proximité de l'étang, leur état permettant difficilement une location.

Demande IME

Le Maire fait part au conseil municipal d'une demande émanant d'un IME pour bénéficier d'une remise gracieuse exceptionnelle des frais de dossier pour un montant de 25€.

Le conseil municipal, à l'unanimité, face au nombre croissant de sollicitations, décide de ne pas accéder à cette requête afin d'éviter de multiplier les précédents.

MDP

Séjours environnement : Intervention dans les écoles

Isabelle BOUVIER/BOILEAU explique que dans le cadre des séjours environnement à la Maison des Patrimoines, les écoles demandent souvent l'intervention d'une personne de l'organisme d'accueil lors de réunions avec les parents d'élèves pour présenter le contenu de la prestation.

Elle propose au conseil municipal :

- de mettre en place un tarif, pour une intervention d'une heure, de :
 - o 150 € (frais de déplacements inclus) pour une école dans un rayon de 50 km.
 - o 225 € (frais de déplacements inclus) pour une école dans un rayon de 51 à 150 km.
 - o 300 € (frais de déplacements inclus) pour une école dans un rayon de 151 à 250 km.

- 375 € (frais de déplacements inclus) pour une école dans un rayon de 251 à 350 km.
 - 425 € (frais de déplacements inclus) pour une école dans un rayon de 351 à 450 km.
 - + 75 € par augmentation de 100 km.
- de ne pas facturer cette prestation dans la limite des 100 km autour de Matour si le séjour à lieu,
 - de minorer cette prestation de 150 € au-delà des 100 km, si le séjour a lieu
 - de calculer la distance de référence à partir du trajet le plus économique entre Mappy et Via Michelin
- Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces propositions.

Enveloppes préaffranchies

Isabelle BOUVIER/BOILEAU présente au conseil municipal une proposition de la commission pour vendre à la maison des patrimoines des enveloppes personnalisées assurant la promotion de la commune.

Elle propose un prix de vente de 1€ par enveloppe et 8€ les 10, tarif identique à celui pratiqué par la poste de MATOUR.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

Prochaine réunion de commission tourisme 20/03/2014 à 19h00

Commission école - cantine :

Questions diverses

Rythmes scolaires

Isabelle BOUVIER/BOILEAU fait le point des diverses réunions auxquelles elle a participé concernant les rythmes scolaires, en particulier le conseil d'école.

De nombreux problèmes restent à résoudre et une difficulté subsiste quant au nombre d'intervenants dans le cadre des activités extra scolaires proposées.

Lors du dernier conseil d'école, il a été décidé de proposer d'intégrer l'heure d'APC (activités pédagogiques complémentaires) en parallèle de l'heure d'animation de :

- 13h25 à 14h25 le mardi pour la grande section de maternelle
- 14h45 à 15h45 le mardi pour les 3 classes de primaire

Après une concertation avec le SIVU qui est chargé d'organiser la mise en place d'interventions en fonction des demandes des communes, il nous est demandé de réfléchir à la possibilité de basculer une des classes de primaire le mardi en début d'après-midi. Ceci afin de permettre à 2 intervenants de travailler 2 heures chacun en parallèle dans les écoles de MATOUR et ne pas avoir 1 intervenant en début d'après-midi et 3 en fin d'après-midi. De plus, dans cette configuration, nous aurons besoin de deux salles disponibles au lieu de trois.

- 13h25/30 à 14h25/30 le mardi : 2 intervenants (1 groupe maternelle + 1 groupe primaire)
- 14h45 à 15h45 le mardi : 2 mêmes intervenants (2 groupes primaire)

Commission technique :

Prochaine réunion de commission technique le 11 mars 2014 à 20h30

QUESTIONS DIVERSES

Locations communales

Vente de fonds de commerce

Le Maire informe le conseil municipal de la demande qu'il a reçue de Maître CRIVELLI concernant la vente du fonds de commerce de Mme et M. Bruno BOURDON à Mme Agnès BARRAUD.

Il précise que le bail actuel, stipule que les locaux doivent servir exclusivement aux activités buraliste, commerce de presse, papeterie, bazar, cadeaux, loto et jeux instantanés et que Mme Agnès BARRAUD souhaite élargir son activité.

Elle demande l'autorisation d'exploiter les activités suivantes :

- Débit de tabac,
- bimbeloterie,
- articles fumeurs,
- maroquinerie, confiserie,
- vente de gaz,
- article de pêche,
- carterie,
- jouets,
- mercerie,
- développement photos et pellicules,

- boissons non alcoolisées à emporter,
- location cassettes vidéo
- vente de vêtements,
- papeterie, librairie, vente de dépôt de presse,
- loterie nationale.

D'autre part, maître CRIVELLI demande la confirmation de l'intervention de la Commune à l'acte de cession conformément au bail.

Le conseil municipal, décide

- d'accepter les différentes activités proposées lors de la reprise du fonds de commerce de M. et Mme Bruno BOURDON.
- de confirmer l'intervention de la commune à l'acte de cession du fond
- de charger le maire ou un adjoint de signer les documents nécessaires à la réalisation de cette décision.

Conseil Général : convention subvention

Le Maire présente au conseil municipal le courrier du conseil général attribuant une subvention de 12 000€ à la commune pour le projet "rénovation de la zone du Paluet avec restructuration du bâtiment d'accueil, mises aux normes tourisme et handicap et équipement pour l'accueil vélos" ainsi que la convention y afférent.

Le conseil municipal prend acte de la décision d'attribution et autorise le Maire ou un adjoint à signer tout document utile à la réalisation de cette décision en particulier la convention.

Demandes de subvention

Le conseil municipal décide

- de ne pas accéder aux demandes d'aides financières présentées par le CIFA MERCUREY, les amis du CADA, la banque alimentaire de Bourgogne, l'AFM téléthon
- d'accorder une subvention de 50€ au comité d'organisation du concours de la résistance et de la déportation

UCIA

Matour info

Le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier de l'Union Commerciale de MATOUR alertant sur les problèmes financiers engendrés par la parution du "Matour info"

En effet il précise que les coûts de production et d'impression de ce document ne cessent d'augmenter et que certaines subventions ont été supprimées.

Le conseil municipal, conscient que ce document répond à une attente de la population, charge M. WAEBER, responsable de la commission chargée de l'attribution des subventions, de bien vouloir étudier le dossier et faire une proposition de revalorisation de la participation communale au prochain conseil

Demande de mise à disposition de salle

Le Maire fait part au conseil municipal de la sollicitation de l'UCIA pour obtenir une mise à disposition gracieuse de la salle de la cure à l'occasion d'un repas des membres de l'association, le 11 mars 2014.

Le conseil municipal, face au nombre croissant de demandes, décide de ne pas donner suite et de refuser cette requête, la subvention annuelle de la Commune doit permettre de régler ce type de frais.

Rallye⁵ :

Le Maire informe le conseil municipal de la demande d'autorisation de l'association rallye5 pour le passage de l'épreuve sportive du 20^{ème} "rallye de MATOUR" les 26 et 27 juillet 2014.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accède à cette requête.

Ecole de musique

Le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier de l'association de l'école de musique de la haute Grosne pour bénéficier, dans le cadre de sa collaboration avec l'association "enfants phares" de MONTAGNY SUR GROSNE, de la mise à disposition gracieuse de la salle de cinéma du CART, si elle n'est pas encore en travaux, ou d'un autre équipement de remplacement.

Il rappelle au conseil son accord précédent et précise que les élèves souhaitent approfondir le travail.

Le conseil municipal accepte de mettre les équipements de la commune à disposition des deux associations pendant la semaine du 4 au 10 mars 2014.

La poste

Le Maire fait part au conseil municipal d'un nouveau service proposé par la poste, dénommé "COHESIO", par lequel les facteurs, dans le cadre de leur tournée, pourrait effectuer des visites de lien social et d'alerte auprès de personnes seules, en perte d'autonomie ou isolée.

Le conseil municipal :

- prend acte de cette possibilité,
- constate que les facteurs ont toujours maintenu ce lien avec leurs "clients", dans le cadre de leur travail et ce à titre gratuit
- déplore le coût élevé de la prestation

Prix du décor de Noël

Le Maire présente au conseil municipal le dossier de remise du prix du décor de Noël par le conseil général de Saône et Loire auquel a participé Isabelle BOUVIER/BOILEAU.

La commune de MATOUR en collaboration avec l'UCIA, a obtenu le 4^{ème} prix.

Achat de matériel

Le Maire fait part au conseil municipal d'une proposition d'un cabinet médical pour acheter une table d'examen d'occasion au prix de 300€ TTC (valeur neuf : 2 574€)

Le conseil municipal, dans le cadre du projet d'installation d'un médecin, accepte cette proposition.

INFORMATIONS DIVERSES

Vœux pépète lumière

L'association "pépète lumière" présente ses vœux pour l'année 2014 à chaque membre du conseil municipal qui en retour lui adresse les siens et lui souhaite pleine réussite pour ses projets 2014.

Nouveau traçage des terrains de basket ball

Le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier d'information du comité départemental de la Loire de basket ball informant que la fédération française de basket impose, à partir de septembre 2015 voire septembre 2014 pour certaines catégories, de nouveaux tracés sur les terrains de basket.

Jean-Claude WAEBER informe l'assemblée que la communauté de communes en a été informée et qu'elle commence à recevoir les premiers devis. Il précise que peu de sociétés effectuent ce type de travail et que les premières estimations des coûts avoisinent les 2 000€.

Remerciements

Le Maire fait part au conseil municipal des remerciements présentés par l'association des parents d'élèves de St Christophe-Trades pour les lots offerts par la commune de MATOUR (entrées à la maison des patrimoines) à l'occasion de leur concours de belote.

Commémoration du centenaire de la première guerre mondiale

Chaque conseiller municipal a été destinataire du compte rendu de la réunion du groupe constitué pour la commémoration du centenaire de la première guerre mondiale qui s'est tenue le 05 février dernier.

Les élus participant notent une très bonne dynamique du groupe et des projets très intéressants à mettre en œuvre.

Collège St Cyr

Jean-Claude WAEBER fait part de sa participation au CA du collège St Cyr, il fait le bilan de cette réunion.

Les effectifs sont encore en hausse avec 280 élèves à la prochaine rentrée répartis en 12 classes d'une moyenne de 24 élèves.

Les dotations sont équivalentes à celles de cette année avec probablement des heures supplémentaires pour l'espagnol.

Météo janvier 2014

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Lundi 17 mars 2014 à 20h30